

Deloitte.



Se préparer à des attentes accrues
d'information réglementaire :
un impératif stratégique

Introduction

Les acteurs du marché des capitaux (investisseurs, organismes de réglementation et autres) s'appuient sur l'exactitude des informations communiquées en temps voulu par les institutions financières. Les rapports réglementaires fournissent des données cruciales pour détecter rapidement les menaces pesant sur la stabilité d'une institution – voire sur tout l'écosystème des services financiers.

Les processus garantissant la préparation de rapports réglementaires à jour et exacts peuvent cependant être difficiles à mettre en place. De la même manière que les rapports de gestion produits par une entreprise peuvent changer à mesure qu'elle croît, les exigences en constante évolution des autorités de réglementation et les méandres de la collecte d'information à l'échelle de l'organisation placent souvent les entreprises en rattrapage en ce qui a trait aux règles de production de rapports. Pour bien des organisations, le coût de la conformité peut être élevé – surtout pour les institutions financières sans stratégie claire pour faire évoluer leurs pratiques de préparation des rapports réglementaires et pour traiter les changements qui surviennent d'un exercice à l'autre.

Le contexte dynamique et incertain que la pandémie de COVID-19 a laissé dans son sillage fait ressortir l'importance de produire des rapports fréquents et exhaustifs.

La préparation des rapports réglementaires se complexifie aussi de manière générale, pour les raisons suivantes :

- Le nombre de rapports et le degré de détail qu'exigent les autorités de réglementation et d'autres parties prenantes ont augmenté de façon marquée au cours de la dernière décennie.
- Les institutions financières canadiennes elles-mêmes se complexifient; leur croissance (interne et par le biais de fusions et d'acquisitions) dans de multiples territoires les mène à proposer de nouveaux produits et services et à recourir à un nombre accru de tiers.
- Des programmes d'amélioration reposant sur des règles de regroupement de données, l'automatisation et des activités se déroulant à l'étranger – souvent différentes d'un rapport à l'autre – donnent lieu à des règles, des processus et des contrôles toujours plus disparates. Il en résulte un processus de production de rapports complexe et décousu, qui s'accompagne d'une augmentation des défaillances de contrôles.
- Les approches de surveillance se perfectionnent et détectent mieux qu'avant l'information incomplète ou erronée – par exemple, on peut désormais évaluer le caractère raisonnable de l'information communiquée en comparant les données qu'une institution financière fédérale (IFF) recueille sur elle-même avec celles qu'elle recueille sur ses pairs.

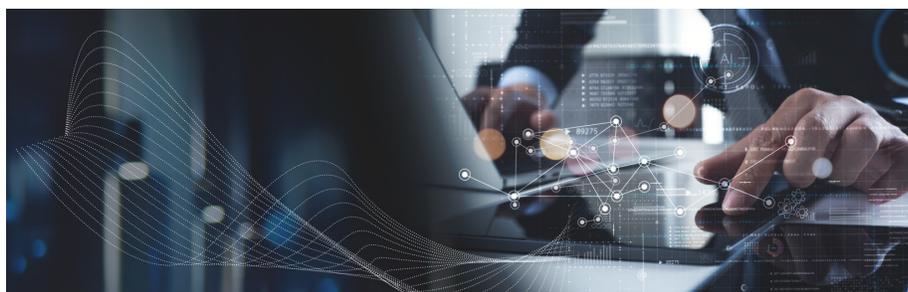
De nombreux territoires, dont le Royaume-Uni et l'Union européenne, ont renforcé leurs exigences relatives aux rapports réglementaires après la crise financière de 2008-2009. Dans sa ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*¹, publiée récemment, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a à son tour relevé ses attentes en la matière, signalant qu'il harmonise ses exigences avec celles d'autres autorités. Les institutions financières canadiennes doivent s'attendre à ce que les changements de cet ordre se poursuivent, des données de grande qualité étant primordiales pour évaluer leur solidité et leur sûreté globales.

L'examen de l'exactitude et de la qualité des rapports réglementaires s'est resserré à l'échelle mondiale. On doit cette évolution aux principes relatifs à la qualité des données introduits par la norme 239 du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les institutions financières qui ont globalement suivi les principes de cette norme sont aujourd'hui mieux préparées que les autres au resserrement des examens.

Il faut aussi s'attendre à un resserrement de la surveillance. La production de rapports à jour et exacts est cruciale dans le cadre de la relation de surveillance. Pour les IFF, les erreurs peuvent avoir des répercussions importantes allant du resserrement de la surveillance des autorités de réglementation à des amendes et pénalités, en passant par l'atteinte à la réputation. Investir dans un modèle de préparation de rapports robuste, conçu pour accroître l'efficacité et l'efficacité, peut donc contribuer à réduire les coûts de la non-conformité et entraîner des économies d'échelle.

Compte tenu de l'importance que le BSIF attache aux rapports réglementaires et du potentiel d'amélioration constaté à l'échelle du secteur, l'heure est manifestement venue de faire de la préparation de ces documents une grande priorité stratégique. L'exercice peut fournir aux entreprises de multiples occasions d'améliorer l'intégration et l'efficacité de leurs processus de production de rapports. C'est sans compter que les mécanismes connexes et les données mises au jour ne sont généralement pas dénués d'utilité pour les entreprises.

Les IFF cherchent de plus en plus à améliorer leurs processus de production de rapports réglementaires de bout en bout pour favoriser leur réussite stratégique à long terme. Elles se dotent aussi de capacités leur permettant d'optimiser leur efficacité et leur efficacité dans ce domaine.



Parmi les améliorations tactiques apportées jusqu'ici, mentionnons les suivantes :

- L'adoption de pratiques de préparation de rapports plus robustes et homogènes, suivant des approches et des processus normalisés, et la définition des attentes minimales dans des cadres, des politiques et des normes;
- L'automatisation et le recours à des centres d'excellence pour accroître l'efficacité, quand c'est possible;
- La définition claire des responsabilités des trois lignes de défense, ce qui comprend une gouvernance et une surveillance efficaces;
- Une utilisation uniforme et centralisée des données, suivant des politiques et des cadres standards;
- Des exigences minimales normalisées en ce qui concerne les contrôles et les niveaux de documentation;
- Des systèmes permettant de détecter les lacunes associées à la préparation des rapports, d'en faire un suivi et d'y remédier;
- Des processus et des outils assurant une gestion efficace des changements, ce qui permet de répondre avec une agilité accrue aux exigences réglementaires nouvelles et ponctuelles;
- Une redondance accrue des processus de préparation de rapports, et la réduction du risque associé aux personnes clés grâce à l'amélioration de la formation et des documents.

Le présent document présente les nouvelles exigences canadiennes relatives aux rapports réglementaires et décrit le cadre que Deloitte considère comme exemplaire en la matière, en plus de traiter de questions et de considérations clés.



Les principales composantes du cadre de préparation de rapports réglementaires de Deloitte peuvent aussi servir à la préparation de rapports internes. Comme les autorités de réglementation relèvent de plus en plus de différences entre les informations contenues dans les rapports internes et dans les principaux relevés réglementaires, et comme les conseils d'administration et les équipes de direction des IFF haussent leurs propres attentes quant aux rapports, les institutions ont tout intérêt à réfléchir à la meilleure manière de modifier leurs pratiques pour répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. Jusqu'ici, de nombreuses institutions suivent des approches fondées sur le risque – en s'occupant, dans l'ordre, des principaux relevés réglementaires (ceux dont traite la nouvelle ligne directrice du BSIF), puis de groupes de relevés plus larges, et enfin des rapports internes destinés au conseil et à la direction.

De nouvelles exigences réglementaires au Canada



Nouvelle ligne directrice du BSIF : Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité

La version finale de la ligne directrice, publiée en novembre 2022, vise à imposer aux institutions canadiennes concernées des exigences comparables à celles de territoires ayant déjà adopté des exigences d'assurance pour les rapports réglementaires, ce qui comprend, dans certains territoires, une assurance préalable à la transmission*. Pour les institutions de dépôt fédérales, ces nouvelles recommandations couvrent les relevés de fonds propres, de levier et de liquidité.

Pour les assureurs fédéraux, les relevés de capital visés par la ligne directrice comprennent le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV) ou test de suffisance de la marge d'assurance vie (TSMVA), le test du capital minimal (TCM) ou test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS), de même que le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH).

Le BSIF se fonde en grande partie sur des relevés clés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité pour évaluer la sûreté et la solidité des entités financières. La ligne directrice souligne donc l'importance que revêtent un **examen indépendant ainsi que des pratiques de gouvernance et des contrôles internes efficaces** dans la préparation de ces relevés.

* L'assurance préalable à la transmission faisait partie des premières ébauches de la ligne directrice, mais elle a été retirée à la suite des consultations du secteur. Le texte préliminaire peut néanmoins donner une idée des questions que le BSIF pourrait examiner plus en profondeur dans l'avenir.

Sommaire des principales exigences relatives aux relevés réglementaires†

L'approche en trois étapes adoptée par le BSIF pour clarifier et harmoniser les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité :

1

2

3

Exigences relatives à l'audit interne	Attestations de la haute direction	Exigences relatives à l'audit externe
<p>Banques</p> <ul style="list-style-type: none"> Banques d'importance systémique intérieure (BIS) : évaluation d'un auditeur interne de l'efficacité des processus et des contrôles internes du relevé des normes de fonds propres de Bâle (RNFPB), du relevé du ratio de levier (RRL), des relevés afférents au ratio de liquidité à court terme (LCR) et au ratio de liquidité à long terme (NSFR) et de la version intégrale du relevé NCCF, y compris les systèmes et les modèles qui s'y rattachent, et opinion sur la question. Les exigences sont comparables, mais moins strictes pour les petites et moyennes banques (PMB). L'opinion doit être communiquée au chargé de surveillance du BSIF dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice, au moins une fois tous les trois ans, selon la fréquence d'examen interne fondée sur le risque de l'institution financière. 	<p>Banques</p> <ul style="list-style-type: none"> BIS : examen et attestation de la haute direction quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du RNFPB, du RRL, des relevés afférents au LCR et au NSFR et de la version intégrale du relevé NCCF, attestation qui doit figurer sur la page couverture de chacun de ces relevés. Les exigences sont comparables, mais moins strictes, pour les PMB. Les attestations de la haute direction doivent être transmises au chargé de surveillance selon la fréquence et les modalités de production de l'institution pour chaque relevé réglementaire visé; les PMB de catégorie II et III peuvent transmettre leurs examens et leurs attestations tous les deux ans. 	<p>Banques</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation d'un auditeur externe sur la question de savoir si le numérateur et le dénominateur des ratios figurant dans le tableau 10.010 du RNFPB, dans le tableau du RRL afférent au ratio de levier et au ratio de levier TLAC et dans les relevés afférents au LCR et au NSFR ont été établis conformément aux cadres réglementaires en vigueur, et opinion sur la question. L'opinion doit être communiquée chaque année au chargé de surveillance du BSIF, dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice.
<p>Assureurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Opinion d'un auditeur interne ou d'une partie indépendante qualifiée, qui doit permettre d'obtenir une assurance quant aux processus et aux contrôles afférents aux principaux relevés réglementaires. L'opinion doit être communiquée directement au chargé de surveillance du BSIF dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice, au moins une fois tous les trois ans, selon la fréquence d'examen de l'IFF. 	<p>Assureurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Attestation de la haute direction selon laquelle les relevés sont exacts, complets et conformes aux exigences réglementaires minimales à la date de déclaration. Les attestations doivent être transmises à une fréquence trimestrielle et annuelle. 	<p>Assureurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Opinion d'un auditeur externe sur la question de savoir si le numérateur et le dénominateur des principaux ratios réglementaires ont été établis conformément aux cadres réglementaires en vigueur. L'opinion doit être communiquée chaque année, directement au chargé de surveillance du BSIF, dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice.

† Un sommaire détaillé des exigences est présenté à l'Annexe de la partie 4.

Calendrier et incidence des principales exigences

Audit interne <i>Exercice 2023</i>	Attestations de la haute direction <i>Exercice 2024</i>	Audit externe <i>Exercice 2025</i>
<p>Incidence</p> <p>Dans de nombreux cas, il faudra procéder à un nouvel audit ou modifier la portée de l'audit planifié pour respecter les exigences de la ligne directrice. Idéalement, on alignera le cadre de contrôle, la portée et l'importance relative de l'audit interne avec ceux de l'audit externe, afin de maximiser les efficacités liées à la définition de la portée et aux tests et de laisser suffisamment de temps pour relever et corriger tout problème avant les tests externes.</p>	<p>Incidence</p> <p>Les exigences concernant les attestations de la haute direction accordent une importance accrue à la définition claire des responsabilités au sein de la haute direction. Il en résulte que les IFF devront désigner comme responsable des attestations un cadre supérieur qui a une influence suffisante à l'échelle de l'organisation et qui peut affecter les ressources nécessaires pour satisfaire aux exigences resserrées.</p> <p>Les exigences concernant l'examen interne et l'attestation de la haute direction nécessiteront des processus robustes de gouvernance et de surveillance de la sous-attestation. Les entités devront mettre formellement par écrit les risques, les contrôles et les responsables des contrôles – et mettre régulièrement à jour ces informations pour refléter tout changement (personnes, processus, technologies). Les cadres supérieurs responsables de l'attestation auront besoin d'une grande visibilité quand des déficiences seront relevées, afin que des mesures correctives soient prises sans délai.</p> <p>La ligne directrice obligera aussi les auditeurs externes à mener un examen et à émettre une opinion sur des éléments importants de ratios réglementaires clés.</p>	<p>Incidence</p> <p>Les exigences relatives à l'audit externe accordent une importance accrue au calcul de ratios réglementaires clés. L'exigence de formuler une opinion sur le numérateur et le dénominateur signifie que l'exactitude des ratios sera évaluée plus strictement.</p> <p>L'attention que les auditeurs externes porteront à ces chiffres clés pourra encourager la haute direction à s'assurer que des processus et des contrôles robustes, mis par écrit, sont en place au préalable.</p> <p>Ces exigences pourront aussi favoriser une meilleure coordination et collaboration entre les fonctions des finances et de la gestion du risque d'une entreprise, celle-ci entretenant déjà des rapports avec des auditeurs et participant déjà à la production d'audits externes de résultats financiers.</p>

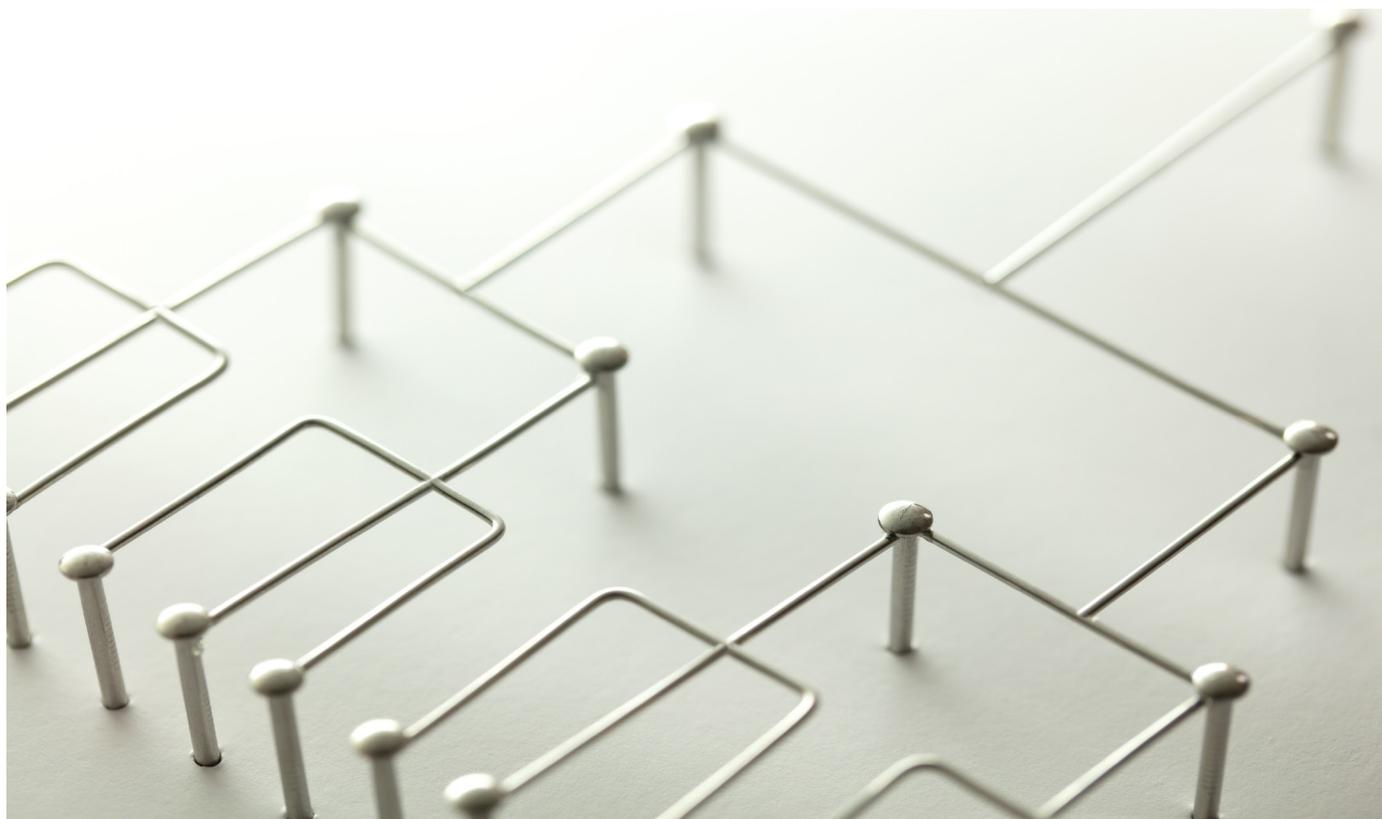
Les nouvelles exigences du BSIF relatives aux rapports réglementaires signalent la nécessité d'une méthodologie robuste. Pour y satisfaire, il faut commencer par bien comprendre les principaux piliers de la préparation des rapports réglementaires dans les institutions financières fédérales. La prochaine section présente le point de vue de Deloitte sur le sujet.



Cadre de préparation de rapports réglementaires de Deloitte

Sept principaux piliers	1 Gouvernance et responsabilisation Pour exiger des comptes, surveiller la qualité et réduire les risques opérationnels et liés aux rapports	2 Gestion des données Des capacités étendues pour la gouvernance et l'utilisation des données, avec traçabilité et filiation	3 Contrôles et documents pour la préparation des rapports Des processus et des contrôles mis par écrit de bout en bout, qui tiennent compte de l'incidence des changements transformationnels
	4 Assurance de la qualité et intégrité des données Des capacités indépendantes d'assurance qualité assurant une surveillance continue tout au long du cycle de préparation des rapports	5 Gestion du changement et formation Un cadre holistique assurant une surveillance et une gestion efficaces du changement, et de la formation pour des activités courantes efficaces	6 Rôles et responsabilités des trois lignes de défense Une responsabilisation claire pour les trois lignes de défense, ce qui comprend l'application uniforme des rôles et des responsabilités





1 Gouvernance et responsabilisation

Pour exiger des comptes, surveiller la qualité et réduire les risques opérationnels et liés aux rapports, il faut une structure de gouvernance efficace. Les personnes au sommet (le conseil d'administration) donnent le ton, en matière de gouvernance, à toutes les équipes et fonctions qui participent à la préparation des rapports réglementaires. Le cadre de gouvernance d'une entreprise doit clairement établir les rôles et les responsabilités clés; indiquer les processus, contrôles et outils servant à surveiller et à gérer la préparation des rapports de bout en bout; et définir les sous-processus servant à signaler les risques opérationnels à un échelon supérieur et à les atténuer.

Considérations et questions clés

- Comment l'organisation peut-elle améliorer l'efficacité et l'efficience de son programme de préparation des rapports réglementaires?
- Comment détermine-t-on qui est responsable d'un rapport? Comment veille-t-on à ce que les rapports couvrent de multiples secteurs d'activité, catégories de risque et groupes de parties prenantes?
- À quel niveau de l'organisation faut-il assigner la responsabilité des rapports et des attestations?
- Quels processus clés nécessitent l'élaboration d'un cadre, des documents écrits et des présentations pour orienter la prise de décisions? Quelles parties prenantes doivent participer à l'élaboration de tels cadres? Et quels aspects peuvent présenter des occasions de peaufiner les pratiques courantes?
- Qui a le pouvoir d'approuver l'affectation de ressources et des dépenses, advenant un problème?

Considérations d'efficience

- Les activités et les processus de gouvernance font-ils double emploi, réduisant l'efficience des rapports?
- Les rapports de la haute direction permettent-ils une surveillance et une responsabilisation efficaces?

2 Gestion des données

Les institutions financières débordent de processus complexes et ont souvent besoin d'un programme central de gouvernance des données, assorti d'une définition claire des attentes minimales. Les normes de gestion des données devraient idéalement s'appliquer d'un bout à l'autre du flux de données, des systèmes sources au regroupement des données et jusqu'à la production de rapports.

Considérations et questions clés

- Quelle est la stratégie actuelle de l'organisation relative à la gestion des données? Comment peut-on en tirer parti et établir des objectifs pertinents?
- Quel est l'état cible souhaité par l'organisation? Quelles sont les grandes priorités de l'organisation relativement à l'adoption ou à l'amélioration d'une stratégie de gestion de données?
- Comment mobiliser au mieux les dirigeants de l'ensemble des secteurs et fonctions pour qu'ils adhèrent à la stratégie et que les responsabilités soient bien comprises?
- Est-ce que les aspects clés de la gouvernance des données (définitions, contrôles, procédures de transfert, traçabilité/filiation des données) sont clairs, pour favoriser l'exactitude, l'exhaustivité et le caractère approprié des données qui serviront à préparer les rapports réglementaires?
- Quelles informations sur la qualité des données sont communiquées aux responsables des rapports? Ces informations leur permettent-elles de comprendre la qualité des données servant à préparer les rapports réglementaires?

Considérations d'efficience

- De quelle manière les sources de données peuvent-elles être rationalisées?
- L'automatisation est-elle utilisée pour garantir l'exactitude des données et réduire le temps consacré à la production de rapports?

Améliorer la gouvernance et la gestion des données servant aux rapports réglementaires

La préparation des rapports réglementaires nécessite le regroupement de données relevant de multiples systèmes, groupes, périodes et stades de produit. Souvent, l'information elle-même a passé par de nombreux systèmes, centres de données, moteurs, modèles et cadres manuels avant d'être intégrée dans un rapport. Dans nombre d'organisations, la mise en place d'un système de gouvernance et de gestion des données s'appliquant à l'ensemble de la structure reste un processus en marche; cela n'empêche pas les équipes de préparation des rapports réglementaires d'améliorer leurs propres processus dans les domaines clés suivants :

Définition des activités

Une compréhension commune des termes employés dans les rapports réglementaires favorise une communication cohérente de l'information par les différents groupes concernés. L'exercice de définition donne aussi l'occasion d'indiquer des sources d'information faisant autorité, pour favoriser l'uniformité et réduire le risque d'erreurs.

Filiation

Le fait de déconstruire des rapports pour comprendre les éléments de données qui y sont présentés peut faire ressortir la nécessité de rapprochements entre des rapports. Un traçage plus poussé des flux de données et des processus utilisés pour recueillir l'information peut mettre en lumière des incohérences dans les sources ou entre elles, des éléments pour lesquels les contrôles devraient être évalués, de même que des occasions de simplification et de production de rapports.

Capacités de gestion des données

La préparation des rapports réglementaires nécessite de vastes volumes de données, et des informations substantielles sur les données elles-mêmes (définitions, règles encadrant la qualité des données, filiation, métadonnées opérationnelles) doivent être recueillies et tenues à jour. Sans capacités appropriées de gestion de données, les organisations pourraient difficilement recueillir ces informations et les tenir à jour. Les équipes de préparation des rapports réglementaires doivent chercher des mécanismes applicables à l'échelle de l'organisation pour répondre à ces besoins et favoriser l'acquisition ou l'évolution de certaines capacités pour combler les lacunes.

3 Contrôles et documents pour la préparation des rapports

Le processus de préparation des rapports réglementaires peut être complexe; il comporte le regroupement de données, des rapprochements, des ajustements manuels et de multiples couches d'examen. L'illustration des flux de processus et leur description écrite de bout en bout, de même que la mise par écrit des risques connus et des contrôles intervenant à chaque étape, peuvent accroître la transparence, réduire les risques d'ordre réglementaire et opérationnel et améliorer la qualité globale des rapports.

Considérations et questions clés

- Les processus importants qui sous-tendent la préparation des rapports réglementaires sont-ils définis et décrits au moyen de matrices de risque et de contrôle?
- Des normes uniformes régissent-elles le développement, la mise en place, la mise par écrit et la surveillance des contrôles liés aux rapports?
- Les contrôles liés à la préparation des rapports sont-ils clairement décrits, à partir de données détaillées et à jour, de manière à pouvoir être testés et remis en question efficacement?
- A-t-on établi une taxonomie des contrôles, pour pouvoir évaluer facilement l'uniformité, l'exhaustivité et l'efficacité de ceux qui concernent la préparation de rapports?

Considérations d'efficacité

- Les contrôles sont-ils automatisés afin d'améliorer l'exactitude, l'exhaustivité et la ponctualité des rapports?
- Les contrôles manuels sont-ils effectués par des équipes centralisées d'experts afin de réduire les coûts d'exploitation et d'accroître l'efficacité?



4 Assurance qualité et intégrité des données

Veiller à ce que les politiques et les processus établis fonctionnent comme prévu fait partie intégrante du processus de préparation des rapports. Des capacités d'assurance qualité et de vérification de l'intégrité des données peuvent permettre à une organisation de mener une surveillance indépendante et continue tout au long du cycle de préparation et de fournir un retour d'information sur les lacunes des processus. Veiller à l'intégrité des données est particulièrement important, comme tout le processus repose sur l'exactitude et l'exhaustivité des données. La ligne directrice du BSIF fixe les attentes quant aux normes minimales d'assurance qualité; des processus d'assurance qualité formalisés devraient donc être une grande priorité des institutions financières avec l'entrée en vigueur des exigences.

Considérations et questions clés

- L'organisation a-t-elle déjà une fonction en mesure d'assurer une surveillance et une remise en question indépendantes, ou cette fonction doit-elle être mise en place?
- Quelles mesures clés d'assurance qualité nécessitent des normes et des responsabilités définies?
- Qu'est-ce qui est considéré comme une assurance raisonnable pour l'information à fournir sur les ratios et les relevés réglementaires (de capital/fonds propres, de liquidité et autres) et sur l'assurance qualité et l'intégrité des données?

Veiller à l'intégrité des données est particulièrement important car tout le processus repose sur l'exactitude et l'exhaustivité des données.

Considérations d'efficacité

- Les équipes de l'assurance qualité peuvent-elles être rationalisées afin de garantir une assurance complète?
- L'assurance qualité est-elle structurée de manière à offrir la plus grande valeur à l'organisation?



5 Gestion du changement et formation

Comme le montre l'évolution de la situation dans de nombreux territoires, les exigences réglementaires sont appelées à continuer de croître. Les institutions financières devraient donc chercher à mettre en place des systèmes centralisés pour surveiller et gérer les changements qui en découleront. Ces systèmes devraient surveiller les éléments déclencheurs de changements externes, mais aussi internes (nouveaux produits, fusions et acquisitions, technologies ou solutions nouvelles, changements touchant le personnel, etc.).

Les équipes de préparation des rapports réglementaires devraient comprendre des spécialistes en la matière ayant une excellente compréhension des produits, des concepts comptables, des processus et de la gestion des données. Il existe un bassin limité de ces spécialistes dans le marché actuel; d'où l'importance cruciale de mettre en place des programmes de formation structurés (p. ex. formation croisée) pour créer, alimenter et maintenir une banque de candidats compétents.

Considérations et questions clés

- Quelles fonctions existantes de l'organisation pourraient être centralisées pour permettre de coordonner tous les programmes internes touchant la préparation des rapports réglementaires?
- Où cette fonction devrait-elle résider (p. ex. à quel niveau hiérarchique) pour assurer une responsabilisation à l'échelle de l'organisation?
- Quelles exigences de production de rapports liées aux politiques des autorités de réglementation, aux nouveaux produits ou aux changements de politiques institutionnelles devraient être comprises dans le cadre de gestion du changement?
- Quels objectifs et documents de formation doivent faire partie d'une stratégie globale visant à acquérir et à retenir des talents ayant une connaissance experte de la préparation des rapports réglementaires? De tels outils existent-ils? Peut-on les créer?

Les équipes de préparation des rapports réglementaires devraient comprendre des spécialistes en la matière ayant une excellente compréhension des produits, des concepts comptables, des processus et de la gestion des données.

Considérations d'efficience

- Comment les changements apportés aux exigences réglementaires de présentation de l'information sont-ils hiérarchisés et gérés dans l'ensemble des rapports?
- Une capacité de formation centralisée peut-elle être utilisée pour réduire au minimum les chevauchements dans l'élaboration de la formation?
- Les ressources de formation standards sont-elles disponibles dans des formats faciles à utiliser pour les utilisateurs finaux?

6 Rôles et responsabilités des trois lignes de défense

Les trois lignes de défense sont essentielles pour gérer le risque et assurer l'efficacité des contrôles internes applicables à la préparation des rapports réglementaires. Une séparation claire des tâches et une bonne communication entre les lignes de défense peuvent réduire les risques d'ordre opérationnel et réglementaire connexes.

Considérations et questions clés

- Quelles sont actuellement les responsabilités de chacun des rôles dans les trois lignes de défense de l'organisation? Comment peut-on remplir ces responsabilités pour atteindre l'état cible de l'organisation en ce qui concerne les trois lignes de défense? Quelles lacunes ou complexités nécessitent des actions (p. ex. description écrite de cas d'utilisation clés)?
- Quels représentants des fonctions peuvent aider l'organisation à définir ou à clarifier les interactions entre les rôles?
- Quels processus peuvent être schématisés (en suivant l'évolution des tâches et des responsables de processus) au moyen d'ententes sur les niveaux de service?
- Quels rôles, au sein des trois lignes de défense, peuvent nécessiter des compétences spécialisées? Lesquels n'en nécessitent pas? En fonction de la nature des rôles au sein des trois lignes de défense, où pourrait-il y avoir des possibilités de centralisation ou de regroupement?

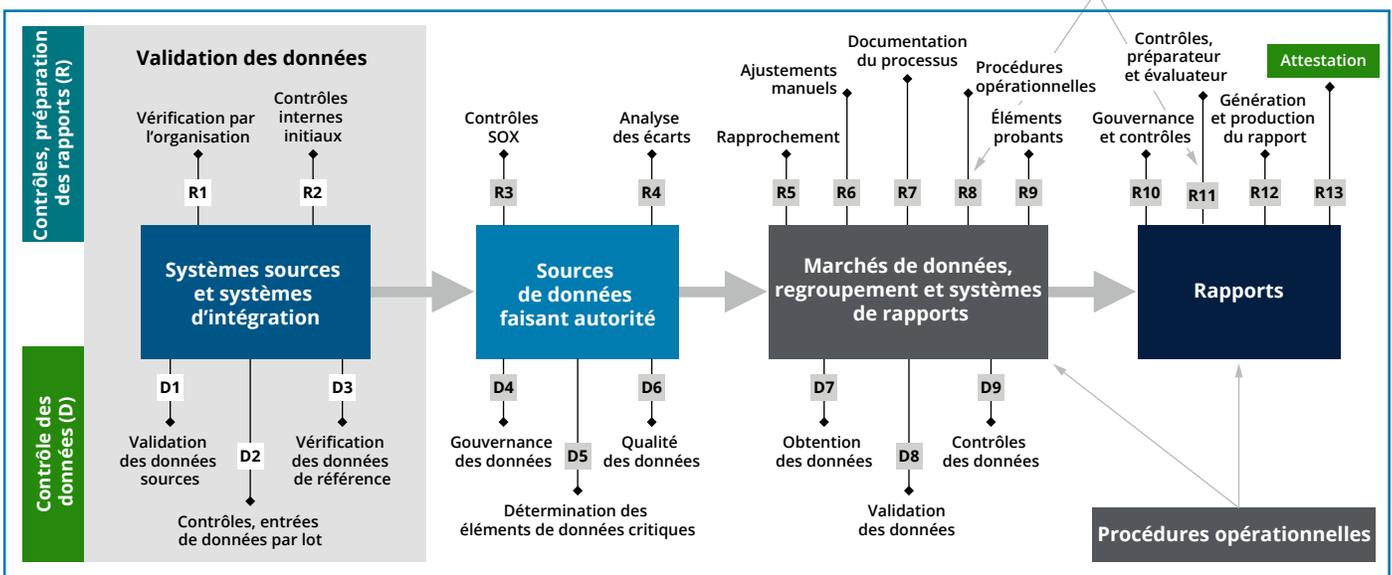
Considérations d'efficacité

- Existe-t-il un chevauchement des responsabilités entre les trois lignes de défense?
- Une approche intégrée a-t-elle été envisagée pour l'assurance des processus de présentation de l'information?

Soutien aux responsables des attestations

Les attestations de la haute direction doivent être soutenues par un processus robuste et méthodique. La production de pièces justificatives à l'appui d'une attestation de l'exactitude et de l'exhaustivité d'un rapport nécessite généralement une collaboration à l'échelle de l'organisation. Ce processus repose habituellement sur une transmission continue d'informations sur la qualité des données et l'efficacité des contrôles. Les responsables de l'attestation devraient aussi avoir accès à des résultats d'assurance qualité et à des informations sur toute lacune relevée pour avoir une vue globale de la situation.

Illustration du processus de préparation de rapports et des types de contrôles connexes





7 Infrastructure et automatisation

Des stratégies et des cadres viables de préparation des rapports réglementaires sont souvent sous-tendus par une infrastructure et des outils d'automatisation solides et souples, qui laissent place à une certaine créativité pour façonner le processus et optimiser la méthodologie. L'acquisition d'une solution de préparation de rapports nécessite toutefois un investissement important et, selon la taille et la complexité de l'institution financière, la mise en place peut être longue. Compte tenu des complexités inhérentes à une telle transformation, une stratégie holistique – qui peut comprendre la gestion des besoins de données et l'établissement de règles ainsi que la modélisation, la collecte, le mappage et le regroupement des données – peut aider une organisation à se doter d'une solution de bout en bout.

Considérations et questions clés

- Quelles normes devraient être mises en place pour encadrer l'utilisation autorisée de systèmes de collecte de données, dans un souci d'uniformité et de respect des fréquences imposées?
- Existe-t-il une analyse de rentabilité solide justifiant une stratégie à long terme pour la préparation de rapports réglementaires et l'investissement dans une infrastructure?

Considérations d'efficience

- Quels sont les cas d'utilisation, les irritants et les lacunes d'efficience constatés sur la base d'échanges avec des représentants de l'ensemble de l'organisation, auxquels une solution technologique devrait répondre?
- Comment l'organisation pourrait-elle optimiser une infrastructure automatisée pour l'architecture de données internes actuelle? Dans quels cas des processus manuels seraient-ils plus indiqués (p. ex. pour veiller au respect des délais de production des rapports)?

Annexe

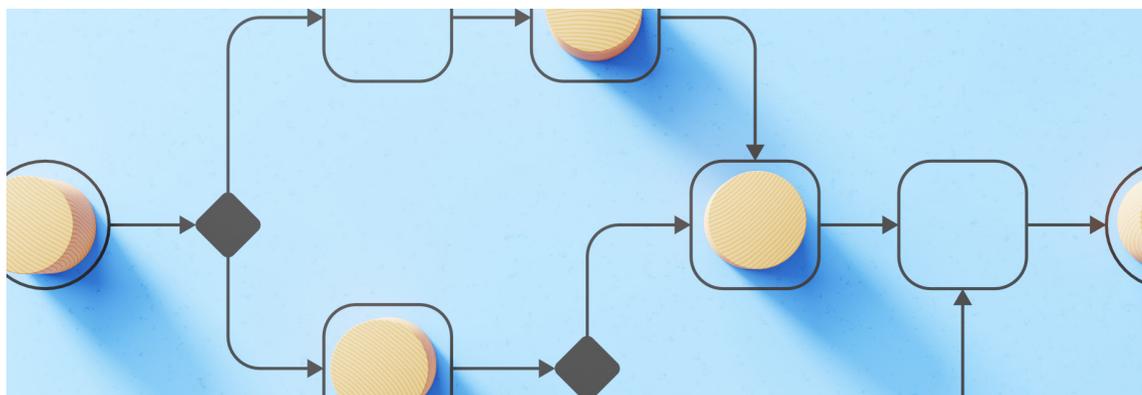
ASSURANCE FOURNIE PAR LES RELEVÉS DE CAPITAL/FONDS PROPRES, DE LEVIER ET DE LIQUIDITÉ

Cette partie fournit un sommaire détaillé des nouvelles attentes du BSIF à l'égard des rapports réglementaires. Elle présente les exigences applicables à divers groupes de parties prenantes et fait ressortir les éléments propres tantôt aux banques, tantôt aux assureurs.

Banques

Attestation de la haute direction

- Pour les banques d'importance systémique intérieure, le BSIF attend de l'institution qu'elle **mène un examen et produise une attestation de la haute direction quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du RNFPB, du RRL, des relevés afférents au LCR et au NSFR et de la version intégrale du relevé NCCF, attestation qui doit figurer sur la page couverture de chacun de ces relevés**. Ses exigences sont comparables, mais moins strictes, pour les petites ou moyennes banques (PMB).
 - BIS : RNFPB, RRL, LCR, NSFR et version intégrale du relevé NCCF
 - PMB de catégorie I : RNFPB, RRL, LCR, NSFR et version intégrale du relevé NCCF
 - PMB de catégorie II : RNFPB, RRL, LCR et version simplifiée du relevé NCCF
 - PMB de catégorie III : RNFPB et état des flux de trésorerie d'exploitation (EFTE)
- **Les attestations de la haute direction doivent être transmises au chargé de surveillance selon la fréquence et les modalités de production de la PMB** pour chaque relevé réglementaire visé. Compte tenu de leur taille, de leur nature, de leur complexité et de leurs activités commerciales, **les PMB des catégories II et III peuvent effectuer l'examen et produire l'attestation tous les deux ans**.
- Pour aider la haute direction à préparer cette attestation, le BSIF attend d'une IFF qu'elle examine ses principaux relevés réglementaires. L'examen doit être effectué par une personne qui ne participe pas directement à la préparation des relevés en question et, d'autre part, qui possède les pouvoirs, les connaissances et l'expertise voulus pour interpréter les consignes réglementaires applicables.



Audit interne

- Pour les banques d'importance systémique intérieure, le BSIF s'attend à ce qu'un **auditeur interne évalue l'efficacité des processus et des contrôles internes** en place à l'égard **du RNFPB, du RRL, des relevés afférents au LCR et au NSFR et de la version intégrale du relevé NCCF**, y compris les systèmes et les modèles qui s'y rattachent, et à ce qu'il **formule une opinion sur la question**. Ses exigences sont comparables, mais **moins strictes pour les PMB**.
 - PMB de catégorie I : RNFPB, RRL, LCR, NSFR et version intégrale du relevé NCCF, y compris les systèmes et les modèles qui s'y rattachent
 - PMB de catégorie II : RNFPB, RRL, LCR et version simplifiée du relevé NCCF, y compris les systèmes qui s'y rattachent
 - PMB de catégorie III : RNFPB et relevé afférent à l'EFTE, y compris les systèmes qui s'y rattachent
- Les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'opinion d'un auditeur interne à l'égard des relevés de fonds propres, de liquidité et de levier des BIS et des PMB s'appliquent à compter de l'exercice 2023.
- Le BSIF attend des auditeurs internes qu'ils communiquent leur opinion au chargé de surveillance dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice, au moins une fois tous les trois ans, selon la fréquence d'examen interne fondée sur le risque de l'institution financière.

Audit externe

- Le BSIF s'attend à ce qu'un **auditeur externe** évalue si **le numérateur et le dénominateur des ratios** figurant dans le **tableau 10.010 du RNFPB, dans le tableau du RRL afférent au ratio de levier et au ratio de levier TLAC et dans les relevés afférents au LCR et au NSFR** (à la date de déclaration suivant la clôture de l'exercice) ont été établis conformément aux cadres réglementaires en vigueur, et à ce qu'il formule une opinion sur la question.
- Les **PMB de catégorie III** étant assujetties uniquement aux exigences liées à l'EFTE – et non aux autres indicateurs des lignes directrices *Normes de liquidité et Exigences de levier* –, **elles ne sont pas tenues de se conformer aux exigences du BSIF en matière d'assurance pour les indicateurs de levier et de liquidité**.
- Les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'opinion d'un auditeur externe s'appliquent aux BIS **à compter de l'exercice 2025**.
- **Le BSIF attend des auditeurs externes qu'ils communiquent leur opinion chaque année au chargé de surveillance, dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice**.
- Pour les **PMB de catégories II et III, la transmission des opinions peut se faire tous les deux ans** à compter de l'exercice 2025.

Assureurs

Attestation de la haute direction

- Le BSIF attend une **attestation de la haute direction** selon laquelle **les relevés sont exacts, complets et conformes aux exigences réglementaires minimales à la date de déclaration.**
- Le BSIF s'attend à ce que les attestations **trimestrielles** de la haute direction **quant à l'exhaustivité et à l'exactitude** soient transmises au **chargé de surveillance selon la fréquence et les modalités de production de l'IFF pour chaque relevé réglementaire visé.**
- L'attestation fournie **chaque année** par la direction doit être **accompagnée du sommaire des erreurs non ajustées qui influent sur le calcul des ratios réglementaires.**
- Pour aider la haute direction à préparer les attestations, le BSIF attend d'une IFF qu'elle examine ses principaux relevés réglementaires. Les examens doivent être effectués par une personne qui ne participe pas directement à la préparation des déclarations et qui possède l'autorité, les connaissances et l'expertise nécessaires pour interpréter les lignes directrices réglementaires applicables.

Audit interne

- Le BSIF s'attend à ce qu'un auditeur interne émette une opinion **au moins une fois tous les trois ans, selon la fréquence d'examen de l'IFF**; l'opinion doit permettre d'obtenir **une assurance quant aux processus et aux contrôles afférents aux principaux relevés réglementaires** et peut être émise par une partie indépendante qualifiée, au besoin.
- L'opinion doit évaluer objectivement les éléments suivants pour les tableaux (page couverture) visés :
 - L'efficacité des contrôles internes à l'égard de tous les tableaux et postes des principaux relevés réglementaires de l'IFF;
 - L'efficacité des systèmes et processus d'information de gestion;
 - Le suivi de la conformité aux modèles réglementaires approuvés.
- L'opinion doit être communiquée **directement au chargé de surveillance du BSIF, dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice.** Exception : dans le cas des succursales de sociétés étrangères, l'opinion doit être jointe aux documents à produire le 31 mai. Le BSIF peut évaluer l'efficacité des travaux réalisés par la fonction d'audit interne et vérifier si des mesures correctives convenables ont été prises en temps utile en réponse aux lacunes de contrôle décelées.

Exigences relatives à l'audit externe

- Le BSIF s'attend à ce qu'**un auditeur externe formule annuellement une opinion sur la question de savoir si le numérateur et le dénominateur des principaux ratios réglementaires ont été établis conformément aux cadres réglementaires en vigueur :**
 - Assureurs vie : ratios figurant à la page 10.100 du relevé afférent au TSAV (à la date de déclaration suivant la clôture de l'exercice);
 - Succursales d'assureurs vie : ratios figurant à la page 120.000 du relevé afférent au TSMVA (à la date de déclaration suivant la clôture de l'exercice);
 - Assureurs multirisques : ratios figurant à la page 10.00 du relevé afférent au TCM/TSAS (à la date de déclaration suivant la clôture de l'exercice);
 - Assureurs hypothécaires : ratios figurant à la page 10.10 du relevé afférent au TSAH (à la date de déclaration suivant la clôture de l'exercice).
- L'opinion doit être communiquée **directement au chargé de surveillance du BSIF, dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice.** Dans le cas des succursales de sociétés étrangères, l'opinion doit être jointe aux documents à produire le 31 mai.

Personnes-ressources



Karen Love

Associée
Bancaire
Conseils en gestion des risques
karelove@deloitte.ca
416-874-3642



Carolyn Murnaghan

Associée
Assurance
Conseils en gestion des risques
cmurnaghan@deloitte.ca
416-601-6552

Collaborateurs



Chris Wood

Associé
Audit et Certification
chrwood@deloitte.ca



Raj Matharu

Associé
Audit et Certification
rmatharu@deloitte.ca

Principaux contributeurs

Monica Calzaretto

Directrice
Conseils en gestion des risques

Binny George

Directeur
Conseils en gestion des risques

Michael Tang

Conseiller principal
Conseils en gestion des risques

Nicole Ing

Analyste
Conseils financiers

Mark Fedchyshyn

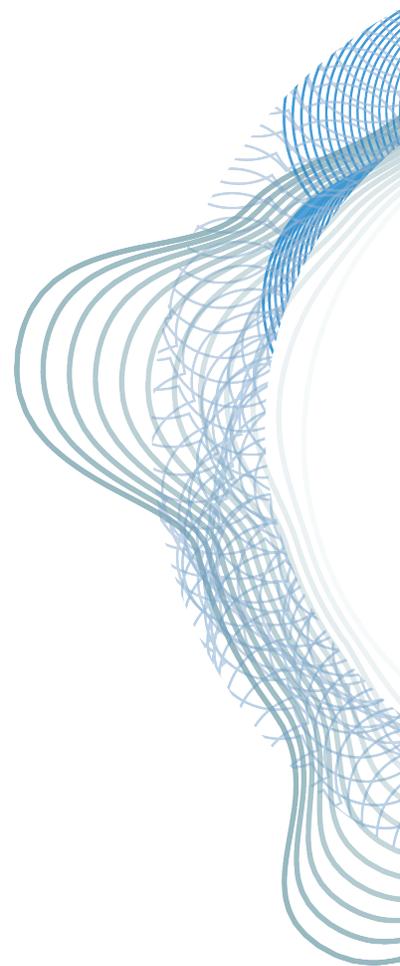
Conseiller de direction
Audit et Certification

Brianna Peniuk

Directrice principale
Audit et Certification

Dmitriy Gutman

Directeur général
Conseils en gestion
des risques financiers



Deloitte.

À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 330 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 11 000 font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Instagram](#), ou [Facebook](#).